

Elections conseil d'administration 2017-2018

ELECTIONS : Réf – Décret 85-924 du 30.08.85 et 90-978 du 31.10.90

| | | |
|---|--|--|
| <p>Délégués de Classe et du Conseil de Vie Collégienne (CVC)</p> | <p><i>Semaine du 25 au 29/09/17</i></p> | <p>Responsable : Le professeur de la classe accompagné d'un(e) assistant(e) d'éducation. Le professeur principal fera précéder l'élection d'une information sur : -le rôle de délégué de classe et les attributions du Conseil de classe -le rôle de délégué au CVC et les attributions du CVC -le rôle du représentant au C.A. et les attribution de ce dernier</p> |
| <p>Représentants élèves au Conseil d'Administration</p> | <p><i>12/10/2017 13 h 00 à 13 h 25</i> Salle 4</p> | <p>Responsable : Tous les élèves délégués de classe sont électeurs mais ne sont éligibles que les élèves de 5^{ème}- 4^{ème}-3^{ème}. Dépôt des candidatures : le 02/10/17 , au secrétariat (M. Barboteau) 12h, dernier délai.</p> |
| <p>Représentants Personnels Enseignement, Education, SE et Documentation</p> | <p><i>Vendredi 13/10/17 de 8h30 à 17 h 00</i> Salle : bureau du principal</p> | <p>6 représentants titulaires et à la suite 6 représentants suppléants. Scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et plus fort reste. Liste des électeurs affichée en salle des professeurs le 18/09/17 Le dépouillement aura lieu au bureau de vote à 17h00. Vote par correspondance : insérer le bulletin choisi dans une enveloppe bleue ne portant aucune inscription d'identification, laquelle sera elle même insérée dans une seconde enveloppe bulle portant au recto « Election au Conseil d'Administration des représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de surveillance et de documentation », et au verso l'année, les nom et prénom de l'électeur, ainsi que sa signature. Les enveloppes seront adressées à Monsieur le Principal avant le 13/10/17 à 17h00, dernier délai. Dépôt des candidatures : 28/09/17 (Article 20 : 10 jours francs avant l'ouverture du scrutin).</p> |
| <p>Représentants des Personnels ATOS, sociaux et de santé</p> | <p><i>Vendredi 13/10/17 de 8h30 à 17h00</i> Salle bureau du principal</p> | <p>2 représentants titulaires et 2 suppléants Liste des électeurs affichée à l'administration à partir du 18/09/2017 Déroulement du vote (idem personnel Enseignement, Education, Surveillance et Documentation). Dépôt des candidatures : 28/09/17 (Article 20 : 10 jours francs avant l'ouverture du scrutin).</p> |
| <p>Représentants des Parents d'Elèves</p> | <p><i>Vendredi 13/10/17 de 13h30-17h30</i> Salle : hall du bâtiment administratif</p> | <p>6 représentants titulaires et 6 suppléants Liste des électeurs consultable au secrétariat du collège à partir du 18/09/17. Chaque parent dispose d'un bulletin de vote. Scrutin proportionnel et au plus fort reste, par liste. Le panachage et la radiation ne sont pas autorisés. Vote par correspondance : le bulletin de vote sera placé dans une enveloppe sans aucun signe extérieur. Celle-ci sera placée à son tour dans une seconde enveloppe portant : . <i>au recto</i> : Elections au C.A. – Le Principal – Collège André Malraux 16360 BAINES STE RADEGONDE . <i>au verso</i> : le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'expéditeur. Tout pli ne portant pas ces mentions sera déclaré nul. Ce vote par correspondance devra parvenir au Collège : - soit par la poste (dûment affranchi) - soit par l'intermédiaire d'un élève, avant la clôture du scrutin, c'est-à-dire avant le 13/10/17, 17h30 Dépôt des candidatures : au plus tard, le 28/09/17 Mise sous enveloppe : le/10/17 à heures.</p> |